



## 1607 heures au Département : Ça y est, nous y sommes !!!

Après avoir combattu sur le plan national la loi du 6 août 2019, dite loi de « **transformation de la fonction publique** », nous sommes conviés par l'employeur départemental à nous exprimer sur les différentes modalités de mise en œuvre !

Cette loi de destruction de la fonction publique qui a suscité de nombreuses grèves pour tenter de faire reculer le gouvernement, nous contraint, à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023, à travailler 1607 heures** (nous étions jusqu'à présent à 1550,5 heures).

Nous aurions pu espérer que **nos conseillers départementaux issus de la gauche rentrent en « résistance »** comme certains maires en refusant de mettre en place cette loi félonne. Que nenni, nous allons devoir envisager plusieurs scénarii !

L'impact de cette loi sera différent si l'on travaille sur des horaires dits « gèstorisés », en collège ou dans les centres d'exploitations de la Direction des Infrastructures. C'est pourquoi la FSU Territoriale est favorable à **une large consultation du personnel** !

Certains collègues n'ont pas le choix et resteront sur une base de 35 heures hebdomadaires (garderie, train...), avec de fait **une perte sèche de 7,5 jours**. D'autres sont favorables au **maintien de leurs congés actuels**. La FSU Territoriale souhaite que chaque agent puisse exercer son droit d'option :

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| 1) <b>Pas de perte des 7,5 jours</b> soit une augmentation journalière de 15 minutes supplémentaires !  | <b>Pour • ou contre •</b> |
| 2) <b>Aucune augmentation</b> journalière du temps de travail soit 7,5 jours de congés en moins !   | <b>Pour • ou contre •</b> |
| 3) <b>Mise en place de plusieurs formules</b> au choix de l'agent :<br>35h30 soit 3 jours ARTT, 36h00 soit 6 jours ARTT, 36h30 soit 9 jours ARTT, 37h soit 12 jours ARTT, 37h30 soit 15 jours ARTT, 38h soit 18 jours ARTT, 38h30 soit 21 jours ARTT, 39h 23 jours ARTT |                           |
| <b>tout en conservant 25 jours de congés.</b>   | <b>Pour • ou contre •</b> |

La FSU Territoriale demande en parallèle afin de compenser notamment cette perte importante de notre temps de repos, **une augmentation significative du régime indemnitaire**, la possibilité d'un **troisième jour télétravaillable**, une **revalorisation de la participation de l'employeur pour le COS et la protection sociale**.

Bien évidemment, nous maintenons nos revendications sur **les mobilités et l'aménagement du temps de travail** (assouplissement des plages fixes et variables, télé travail...)

N'hésitez pas à nous **retourner ce questionnaire** au local du syndicat FSU, Immeuble Gironde, ascenseur sud, rez de dalle bis (en face du 57-01).

Soutenez l'action de la FSU Territoriale en adhérant et en vous mobilisant auprès d'un syndicat qui privilégie **le Respect et l'Humain** avant toute autre considération !

*Pour en savoir plus sur l'équipe FSU ou sur nos différents travaux : Allez sur MASCARET, puis l'onglet syndicats et enfin cliquez sur FSU ou sur snuter-fsugironde sur facebook*